

Nous tenons à souligner l'importance de votre présence afin de vous tenir informé des dossiers en cours et d'apporter vos idées et commentaires.

35e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC-À-BEAUCE

3 août 2019, 10 heures, Église du Lac-à-Beauce

Ouverture de l'assemblée par le président

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle 2018
- 3- Mot du président
- 4- Coupes forestières
- 5- Qualité de l'eau
- 6- Suivi dossier des avions
- 7- Défibrillateur localisation
- 8- Entretien de la route (sommes allouées)
- 9- Nouveau arrivant (guide, cotisations etc...)
- 10- Rapport du trésorier
- 11- Varia
- 12- Élections aux postes d'administrateurs
- 13- Tirage de prix de présence

N.B. : Un représentant d'Aviation La Tuque sera présent à l'assemblée générale

Participez à la vie de l'Association en devenant membre et en payant la cotisation annuelle de 20\$. Une enveloppe est jointe à cet envoi, vous pouvez la laisser dans la boîte de l'association ou vous pouvez payer lors de l'Assemblée à Mme Marjolaine Champagne.



ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC-À-BEAUCE

COHABITATION HYDRAVIONS – RIVERAINS

Le 29 mai dernier fût la première d'une série de rencontres mensuelles à venir entre l'APR Lac-à-Beauce et Aviation La Tuque. Ces rencontres ont pour but de faire le point sur la situation actuelle, de proposer des pistes d'amélioration, ainsi que d'établir une communication entre les riverains et le personnel d'Aviation La Tuque.

Beaucoup d'ajustements sont apportés au niveau du comportement des pilotes au décollage et à l'amerrissage :

- 1- Lorsque les conditions météorologiques le permettent, les décollages s'effectuent en alternance du côté nord et du côté sud;
- 2- Sans compromettre la sécurité des occupants de l'appareil, les avions décollent à puissance réduite et amerrissent également de façon délicate afin de diminuer le bruit au maximum;
- 3- Aucun décollage avant 8h00 excepté en raison d'urgence (remarquez qu'aucun avion n'a décollé avant 8h00 cette année);
- 4- M. Rémi Thibodeau, le propriétaire, investit beaucoup dans la formation des pilotes et s'assure que ces précautions soient connues et respectées par ces derniers. De plus, une affiche résumant ces procédures a été créée afin que les pilotes venant de l'extérieur en prennent connaissance (voir site internet : aprlacabeauce.com). Des copies de celles-ci sont présentes à la base d'hydravion pour en informer les pilotes avant le décollage.

Convocation à l'Assemblée générale annuelle de l'Association des propriétaires riverains du Lac-à-Beauce:

**le samedi 3 août 2019 à 10 heures,
à l'église du Lac à Beauce , route 155 sud.**



DÉFIBRILLATEUR

Le défibrillateur est localisé de façon permanente au 88 chemin contour du lac à Beauce. Vous pouvez aller le chercher en tout temps, sa localisation est indiquée par un panneau (rouge). Ou appelez le 819-523-7719 si présent à la maison, on se déplacera chez vous.

Le Conseil d'administration pour l'année 2018-2019 de votre Association des propriétaires riverains du Lac à Beauce était composé de:

Yves Gaudreault , président
Frédéric Lavergne, vice-président
Marjolaine Champagne, trésorière
Doris Bérubé, secrétaire
Gilbert Levesque, administrateur
Richard DeBellefeuille, administrateur
Sébastien Moisan, administrateur



Le conseil d'administration souhaite la bienvenue aux nouveaux propriétaires!

- Les nouveaux propriétaires seront rencontrés par Mme Camille Spain pour leur présenter le guide du riverain.
 - Consulté notre site internet : www.aprlacabeauce.com
 - Notre page Facebook « association des propriétaires riverains Lac à Beauce » ou encore « @aprlacabeauce »
-

La qualité de l'eau

Pour la transparence de l'eau la moyenne des 10 dernières années est de 4.47 mètres. Pour l'année 2018 la moyenne est de 4.38 mètres. Pour voir les résultats complets vous pouvez consulter le site du gouvernement du Québec (réseau de surveillance volontaires des Lacs), le lien est disponible sur le site de l'association (www.aprlacabeauce.com).

Les résultats pour les tests physico-chimiques de l'eau sont trop fragmentaires pour pouvoir en tirer des conclusions, les années qui viennent nous en diront plus.

La sécurité nautique

Vous avez sans doute remarqué la présence sur l'eau d'une patrouille de la sûreté du Québec il y a quelques semaines.

Cela nous amène à réfléchir sur les équipements de sécurité que nous avons dans nos embarcations, sommes-nous conformes?

Voici quelques normes à respecter : L'immatriculation, une VFI certifiée et de taille appropriée par personne à bord, une ligne flottante, un extincteur 5 BC, une lampe de poche, un dispositif de signalisation sonore, un dispositif permettant de remonter à bord etc... Pour plus d'informations consulter le site du bureau de la sécurité maritime du gouvernement du Canada.

Nageur en eau libre

Nous demandons aux nageurs en eau libre qui s'aventure dans les zones navigables une attention particulière à votre sécurité. Comme il y a plusieurs embarcations à moteurs circulants sur le lac assurez-vous d'être bien visible, idéalement accompagné d'une embarcation (canot, kayak, pédalo etc...). Pour les conducteurs d'embarcations nous recommandons la plus grande vigilance.

Code de civisme nautique

Un rappel à tous, la circulation à l'intérieur des baies délimitées par les bouées rouges doit se faire à vitesse réduite.

Les bateaux à fort sillage doivent demeurer à une distance respectable des berges afin de limiter les impacts sur les berges, les quais et les embarcations amarrés.
